



16ème législature

Question N° : 521	De Mme Julie Lechanteux (Rassemblement National - Var)	Question orale sans débat
Ministère interrogé > Enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique >enseignement supérieur	Tête d'analyse >Absence d'établissement d'enseignement supérieur dans l'Est-Var	Analyse > Absence d'établissement d'enseignement supérieur dans l'Est-Var.
Question publiée au JO le : 23/01/2024 Réponse publiée au JO le : 31/01/2024 page : 575		

Texte de la question

Mme Julie Lechanteux alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'absence d'établissement d'enseignement supérieur dans l'Est-Var, soulignant les conséquences négatives pour la région. Elle met en avant l'impact économique, la fuite des jeunes et les obstacles financiers et sociaux liés à l'expatriation étudiante. Elle demande des mesures concrètes, notamment des investissements pour créer des établissements dans l'Est-Var.

Texte de la réponse

SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS L'EST-VAR

M. le président. La parole est à Mme Julie Lechanteux, pour exposer sa question, n° 521, relative à la situation de l'enseignement supérieur dans l'Est-Var.

La parole est à Mme Julie Lechanteux.

Mme Julie Lechanteux. Je souhaite mettre en lumière la situation critique de ma cinquième circonscription du Var. Le 25 juillet 2023, j'ai adressé à la ministre Sylvie Retailleau une question écrite au sujet de l'absence totale d'établissements d'enseignement supérieur dans l'Est-Var.

À ce jour, cette lettre est restée sans réponse, suscitant une préoccupation grandissante chez les habitants que je représente. Les conséquences négatives de cette lacune sont significatives : non seulement elles affectent l'attractivité économique de notre département, mais elles créent aussi des obstacles financiers et sociaux en raison de l'expatriation des étudiants, qui n'ont d'autre choix que de quitter leur lieu de vie afin de pouvoir poursuivre leurs études.

Cela engendre aussi une rupture dans leur environnement social, ce qui peut nuire à leur épanouissement personnel



et augmente considérablement le coût des études, notamment en termes de logement et d'alimentation.

Alors que de nombreux parents ont du mal à subvenir aux besoins de leurs enfants étudiants – facteur majeur de l'abandon des études –, cela doit faire l'objet d'une attention particulière. À l'échelle locale, le manque d'enseignement supérieur entraîne aussi une fuite des jeunes talents vers d'autres régions.

Cette situation cause une perte de dynamisme économique, exposant notre département à des défis financiers et sociaux majeurs, liés au départ de la jeunesse – difficulté supplémentaire pour l'économie saisonnière du Var. Cette perte a des répercussions directes sur notre capacité à innover et à développer nos ressources.

Il faut donc impérativement développer la construction de logements étudiants, qui, en période estivale, pourraient par exemple être réaffectés aux saisonniers varois. Cela permettrait de pallier la carence de logements pour ces derniers.

Madame la ministre, vous qui représentez la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, pouvez-vous nous dire quelles mesures concrètes vous allez prendre pour remédier à cette situation urgente, qui contraint de trop nombreux jeunes à abandonner leurs études ou à quitter leur région afin de les poursuivre ?

Il est essentiel de s'adapter aux besoins locaux, pour garantir le développement éducatif et économique de notre département. L'accès aux études étant un droit fondamental, pourriez-vous nous éclairer sur les actions que le Gouvernement compte mettre en place pour combler ce déficit d'institutions dans l'Est-Var ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée du renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement.

Mme Prisca Thevenot, ministre déléguée chargée du renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement. Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche m'a chargée de vous rappeler que son ministère travaille depuis des années à répondre aux inégalités territoriales d'accès à l'enseignement supérieur. Le maillage territorial des sites de formation constitue un point d'attention majeur. Plusieurs études, dont celle récemment menée par la Cour des comptes, indiquent que les établissements d'enseignement supérieur français sont équitablement répartis entre les métropoles et les autres villes. En effet, plusieurs dispositifs ont permis de délocaliser les étudiants hors des principaux sièges universitaires, et ainsi de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur : le dispositif historique – le plus important –, a consisté à ouvrir des sites universitaires secondaires, aussi appelés « antennes », dans les villes moyennes. Le dispositif Campus connectés, instauré plus récemment, vise à favoriser l'enseignement à distance dans des conditions propices à la réussite.

C'est ce dernier dispositif qui est à l'œuvre dans l'est du Var, zone géographique située tout près de Cannes, entre Nice et Toulon, grandes métropoles universitaires proposant un très grand nombre de formations. À Draguignan, les élèves peuvent être scolarisés à la faculté de droit, à l'Institut universitaire de technologie (IUT) ou à l'Institut de formation en soins infirmiers (Ifsi), ou accueillis sur un site labellisé Campus connectés très dynamique. À Saint-Raphaël, ce sont plus d'une cinquantaine d'étudiants, principalement inscrits en licence et master, qui sont accueillis depuis bientôt quatre ans grâce à Campus connectés. À eux seuls, ces deux pôles abritent plus d'un millier d'étudiants : à l'échelle du département, c'est donc une réponse forte aux besoins en matière d'accès à l'enseignement supérieur.

M. le président. La parole est à Mme Julie Lechanteux.

Mme Julie Lechanteux. Je vous remercie pour votre réponse, madame la ministre, mais je ne peux que constater qu'une fois de plus, vous en revenez aux métropoles. Certes, Cannes et Nice proposent une large offre de formation, et Draguignan bénéficie de Campus connectés, mais quand on habite dans ma circonscription, à Fréjus



ou Saint-Raphaël, s'y rendre chaque jour n'est pas possible – les transports en commun ne circulent pas à des horaires adaptés et le temps de trajet, trop long, nécessite de prendre l'autoroute. Si leurs parents n'ont pas les moyens de leur louer un logement sur place, ces étudiants sont donc condamnés, comme je le disais tout à l'heure, à fuir le territoire ou à abandonner leurs études. C'est un cercle vicieux. Saint-Raphaël bénéficie certes d'un site labellisé Campus connectés, mais celui-ci n'accueille que cinquante étudiants : ce n'est pas suffisant.